

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 17/01/2024

Nombre de membres en exercice: 13

Présents à l'ouverture de la séance : 08

Quorum réuni

Étaient présents :

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

Mme HERCEG-GALESNE

Mme BESNARD

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Mme SUBILEAU

Étaient excusés:

M. DEPOUEZ

Mme KHAN

Étaient absents:

M. LUCET

M. GAISLIN

M. TATIN

Secrétaire de séance :

Mme LAMBART



Del 2024-01-02 – 23 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 24/01/2024
Reçu en préfecture le 24/01/2024
Publié le
ID : 035-263502072-20240123-2024_0102_CCAS-DE

FIXATION DES MODALITES ET DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBV IMMOBILISATIONS RELEVANT DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET ACQUISES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2024

Le rapporteur,

- Rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS de Pacé a fixé, pour le budget principal, les durées d'amortissement comptable des biens par délibération en date du 17 février 2021.
- Précise que, le référentiel M57 est devenu depuis le 1^{er} janvier 2024 le référentiel commun de toutes les collectivités locales et qu'il prévoit des évolutions de traitement des amortissements.
- Propose de fixer formellement les règles suivantes, applicables aux biens amortissables acquis à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal du CCAS de Pacé :
 - Le calcul des amortissements sont effectués au prorata temporis, et pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.
 - L'amortissement des catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessous est permis en appliquant la durée d'amortissement maximale autorisée par catégorie dans l'instruction M57,
 - L'amortissement des biens de faible valeur, soit d'un montant inférieur à 1 500€ TTC, s'effectue sur une année,
 - Tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction),
 - Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

DURÉES D'AMORTISSEMENT - M57 – CCAS

NA : Non Amortissable

compte	Libellés	Durée amortissement (en année)	Exemples de dépenses	Compte amortissement
	Seuil unitaire des biens de faible valeur en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur 1 an : 1 500€ TTC	1		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
202	Frais d'étude, d'élaboration, de modification & de révision des documents d'urbanisme	10	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	2802
2031	Frais d'études (si non suivi de travaux)	5	Toutes études visant à la réalisation de travaux d'investissement. Dans le cas contraire, utiliser le compte 617 (SF)	280031
2032	Frais de recherche et de développement (si non suivi de travaux)	5	Autres	28032
2033	Frais d'insertion (si non suivi de travaux)	5	Frais de publication et d'insertion des appels d'offre dans la presse, engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (JO, BOAMP...)	28033
204xx	Subventions d'équipement versées (durée applicable similaire au bénéficiaire si connu et si durée non connue : durée du bien acquis)			2804xx
204xx1	Subventions Equipement - biens mobiliers, matériels & études	5	biens mobiliers, matériels et études	2804xx1
204xx2	Subventions Equipement – bâtiments & installations	Entre 15 & 25	Bâtiments & installations	2804xx2
204xx3	Subventions Equipement – Projets d'infrastructures d'intérêt national	30		2804xx3
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			28051
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2	Licences : Adobe, antivirus...	28051
		2	Logiciels spécifiques ou de gestion	
		5	Logiciels métier (Finances, RH...)	
211xx	Terrains			
2111	Terrains nus	NA	Plantations d'arbres, arbustes	
2112	Terrains de voirie	NA	Terrains de voirie ou en vue de réalisation de voirie	

				Envoyé en préfecture le 24/01/2024
				Reçu en préfecture le 24/01/2024
				Publié le
				ID : 035-263502072-20240123-2024_0102_CCAS-DE
2113	Terrains aménagés autres que voirie	NA	Terrains aménajardins	
2115	Terrains bâtis	NA	Terrains avec b	
2116	cimetières	NA	Terrains cimetières	
212xx	Agencement & aménagement de terrains			281xx
2121	Plantations d'arbres & d'arbustes	18	Plantations d'arbres, arbustes	28121
2128	Autres agencements & aménagements	18	Parcs & espaces verts, travaux de clôture, drainage, aménagements	28128
213xx	Constructions			2813xx
21311	Constructions – Bâtiments administratifs	NA	Voirie, éclairage public...	
21312	Constructions – Bâtiments scolaires	NA	Bâtiments scolaires	
21314	Constructions – Bâtiments culturels & sportifs	NA	Bâtiments culturels & sportifs	
21316	Equipements du cimetière	NA	Construction de caveaux, cavurnes ...	
21318	Autres bâtiments publics	NA		
21321	Immeubles de rapport	30	Autres immeubles productifs de revenus (location)	281321
2138	Autres constructions	15	Bâtiments modulaires (Algéco ...)	28138
215xx	Installations, matériel & outillage techniques			2815xx
2151	Réseaux de voirie	NA	Voirie, éclairage public ...	
2152	Installations de voirie	10	Equipements en feux de trafic, bornes escamotables ...	28152
21568	Autre matériel & outillage d'incendie & de défense civile	10	Extincteurs, bornes incendie ...	281568
215731	Matériel roulant	10	Voirie : Balayeuses, laveuses de voie publique. Véhicules utilitaires de voirie et de propreté	2815731
		8	Voirie : Véhicules légers < 3,5 tonnes	
		10	Voirie : Véhicules lourds > 3,5 tonnes	
215738	Autres matériel & outillage de voirie	8	Voirie : Marteau piqueur, groupe électrogène, de grosse puissance ...) et de propreté	2815738
215741	Installation, matériel & outillage de cantine scolaire	12	Lave-vaisselle, armoire réfrigérante, matériel de cuisson ...	2815741
21578	Autre matériel technique	5	Petit matériel & outillage autres que voirie (taille haie, tondeuse, débroussailleuse...)	2815578
		10	Petit matériel & outillage autres que voirie (gros équipements)	
2158	Autres installations, matériel & outillage techniques	5	Outillage électroportatif autre que voirie (perceuse, meuleuse, compresseur ...)	28158
		10	Gros outillage pour garage & atelier, autre que voirie	
216xx	Collections & œuvres d'art			
2168	Autres collections & œuvres d'art	NA	Autres collections & œuvres d'art	
218xx	Autres immobilisations corporelles			2818xx
2181	Installations générales, agencements & aménagements divers	10		28181
21828	Autres immobilisations corporelles – Autres matériels de transport	8	Matériel de transport léger (voiture berline, vélo y compris électrique)	281828
		8	Autres que voirie – Véhicules <3,5 tonnes (fourgon, fourgonnette)	
		10	Autres que voirie – Véhicules lourds > 3,5 tonnes	
21831	Matériel informatique scolaire	5	TBI, ordinateurs portables & fixes, imprimantes, serveurs & équipements réseaux périphériques & accessoires	281831
21838	Autres matériel informatique	5	Ordinateurs portables & fixes, imprimantes, tablettes scanners, serveurs ...	281838
21841	Matériel de bureau & mobilier scolaire	5	Petit mobilier & petit matériel scolaire	281841
		10	Mobilier scolaire (chaises, bancs, tables, bureaux, armoires ...)	
21848	Autres matériel de bureau & mobilier	5	Chaises, fauteuils de bureau & petit matériel	281848
		10	Bureaux, caissons, vestiaires, tables de réunion, armoires, vitrines, rayonnages, bornes d'accueil ...	
		20	Mobilier sécurisé (coffre-fort, armoire forte)	

2185	Matériel de téléphonie	3	Téléphones portables	Envoyé en préfecture le 24/01/2024 Reçu en préfecture le 24/01/2024 Publié le ID : 035-263502072-20240123-2024_0102_CCAS-DE	
		5	Téléphones fixes, téléphoniques		
2188	Autres immobilisations corporelles	5	Petit électroménager (micro-ondes ...) matériel photo, audio, hifi, vidéo, instruments de musique petits équipements sportifs		28188
		10	Matériel & équipement de gros électroménager, gros équipement sportif & culturel, jeux d'enfants extérieur ...		

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2321-2, L 2321-3 et R 2321-1,
Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), en particulier son article 106.III;
Vu le décret n° 2015-188 du 30 décembre 2015;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;
Vu la délibération du 17 février 2021 fixant la durée des amortissements des biens mobiliers du CCAS de Pacé à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant la nécessité de modifier les modalités de calcul des amortissements des subventions d'équipement et des immobilisations relevant du budget principal du CCAS, acquises à compter du 1er janvier 2024,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

APPROUVE : les modalités de calcul des amortissements présentées ci-dessus pour les immobilisations et les subventions d'équipement relevant du budget principal du CCAS, et acquises à compter du 1er janvier 2024 : Le calcul des amortissements sont effectués au prorata temporis, et pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.

AUTORISE : Le Président du CCAS à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

VOTE : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Annie LAMBART

Annie Lambart



Le Président du C.C.A.S.,
Par délégation,
La Vice-Présidente
Karine BOISNARD

